

**PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
DE L'EMPOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DE COMMERCE DE GROS N°3044 DU 22.09.08**

Etaient présents :

Collège Employeurs :

Membres Titulaires : Mme Behr (FEDA), MM. Flipo (FNAS), Kitous-Orsini (Président de la CPNEFP 3044), Mongin (FGMEE)

Membres suppléants : Mme Chaput (Ucaplast)

Membres représentés : Mme Groisy (UNCGFL) donne pouvoir à M. Kitous-Orsini qui l'accepte
Mme Decoeur-Michel (Navsa) donne pouvoir à M. Flipo qui l'accepte
M. Koubbi (FNCPLA) donne pouvoir à M. Mongin qui l'accepte

Collège salariés :

Membres titulaires : MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Delavat (FNAA CFE CGC), Perramant (CFDT), Ronsain (FNECS CFE CGC), Trannois (Vice-Président de la CPNEFP)

Membres suppléants : M. Bellon (FEC CGT FO)

Intervenants extérieurs : Mmes Grosset, Montarello (OCI)

Calendrier des réunions pour l'année 2009 :

14 janvier
19 mars
5 mai
30 juin
17 septembre
24 novembre

L'ensemble de ces réunions se tiendra à 14 heures

Préalablement à l'adoption du procès-verbal, une suspension de séance est décidée.

De retour de suspension, M. Bellon lit la déclaration suivante :

« Face au comportement de certaines fédérations de la CGI sur la négociation salariale et sur la prévoyance, notre organisation syndicale, la FEC CGT FO, prend la décision de ne plus donner d'avis favorable à quelque délibération que ce soit de la CPNEFP qui tendrait à faire débloquer des fonds à Intergros ».

M. Chiaroni fait savoir qu'il est d'accord sur le principe avec la FEC CGT FO.

M. Bohr indique que la CGT souscrit totalement à la déclaration de la FEC CGT FO. Il ajoute que la CGT pose un ultimatum : il faut que les négociations salariales se débloquent, faute de quoi la CGT se verrait dans l'obligation de ne plus apporter son soutien tant aux travaux qu'aux conclusions de nouveaux accords qui seraient de nature à engendrer des déblocages de fonds d'Intergros.

M. Ronsain indique qu'il lui semble regrettable d'en arriver à de telles réactions. Il demande donc à la délégation patronale de faire pression pour que les négociations aboutissent et que la situation se débloque.

M. Kitous-Orsini, président de la CPNEFP, prend acte des déclarations.

Il fait savoir que la négociation n'est pas toujours facile et souhaite que cette situation puisse être débloquée.

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 juin 2008

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2008 est approuvé.

2. Calendrier des réunions pour 2009

Cf. supra

3. Validation du projet d'accord cadre avec l'ANLCI

M. Kitous-Orsini rappelle que le principe d'un accord-cadre avec l'ANLCI (Association Nationale de Lutte contre l'Illettrisme) avait été acté par la CPNEFP lors de la précédente réunion. Le projet de texte a été envoyé. Une proposition de date de signature a été arrêtée, le 22 octobre. Une nouvelle proposition de texte, comportant quelques modifications, est distribué en séance.

M. Bellon fait observer qu'un problème juridique se pose : la CPNEFP n'ayant pas la personnalité morale, il ne lui est pas possible de signer un accord. Il faudrait passer par un accord collectif.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de demander à la Commission Paritaire Nationale de mettre ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion afin de donner mandat la CPNEFP pour signer l'accord cadre.

Sous réserve des modifications complémentaire décidées en séance, l'accord-cadre est validé à l'unanimité par la CPNEFP. L'ensemble des documents sera adressé pour le point d'ordre du jour de la CPN.

La proposition de date de signature au 22 octobre 2008 est reportée.

4. Suite des travaux sur les CQP

Mmes Grosset et Montarello présentent les propositions de référentiels de compétences des CQP et la proposition d'outil de repérage des acquis.

M. Chiaroni demande que l'appellation chef de secteur soit retirée du référentiel « vente itinérante ».

Sous réserve de cette modification, l'ensemble de la démarche présentée par l'OCI est acté par la CPNEFP.

5. Questions diverses

Le bilan emploi formation 2007, comportant les modifications décidées le 23 juin, est remis en séance.

Mme Grosset propose de faire une synthèse de ce bilan sur un format A3.

Cette proposition est acceptée. Un exemplaire sera remis à la prochaine réunion.

La prochaine réunion est fixée le 14 novembre, avec à l'ordre du jour :

- Election des présidents et vice-présidents,
- Suite des travaux sur les CQP
- Poursuite des travaux avec l'ANLCI

Le président

M. Kitous-Orsini



Le vice-président

M. Trannois

